



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2012 à 18h30
Procès-verbal de la séance

Le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 13.11.2012,
s'est réuni le 19.11.2012 à 18h30 - salle de l'orangerie à l'Hôtel de Ville.

Étaient présents (es) : Arlette SYLVESTRE, Michel ROUGÉ, Mona JULIEN, Henri MILHEAU, Danièle DOUROUX, Aline FOLTRAN, Pascal PAQUELET, Gilles LACOMBE, Marie-Claude FARCY, André PUYO, Anne BARKA, Patrick GALAUP, Patricia PARADIS, Jean-Luc GALY, Marthe CARDONNE, Pascal AGULHON, André CANOURGUES, Martine BALANSA, Gérard RIQUIER, Bernadette CELY, Jean-Pierre JOANIQUE, Richard LARGETEAU, Gisèle SCHAEFFER, François VIOULAC, Georges DENEUVILLE, Gilles GLOCKSEISEN.

Étaient représentés (es) : Sylvie ARAGON (Pouvoir à MC.FARCY), Laurent JUMAIRE (Pouvoir à P.PAQUELET), Véronique ALBELDA (Pouvoir à R.LARGETEAU).

Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY

Madame Arlette SYLVESTRE

Je vous propose de débiter immédiatement ce Conseil municipal puisque je n'ai aucun élément particulier à aborder en préliminaire.

1/ PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15.10.2012

1.1 – Approbation du projet de procès-verbal de la séance Conseil Municipal du 15 octobre 2012 (Annexe 1.1).

Madame Arlette SYLVESTRE

Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 octobre. Avez-vous des remarques sur ce document ?

Monsieur Georges DENEUVILLE

Pour éviter tout malentendu je souhaiterais que soit modifiée la syntaxe du point 8.1, s'il vous plaît ?
Je voudrais une présentation différente. Vous voulez que je vous le relise ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Non, je l'ai sous les yeux. Que souhaitez-vous que l'on écrive ?

Monsieur Georges DENEUVILLE

Je vous laisse faire Madame.

Madame Arlette SYLVESTRE

Il y a écrit : *Conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil Municipal, Madame le Maire a répondu oralement aux questions orales présentées par Monsieur Georges DENEUVILLE et Monsieur Richard LARGETEAU groupe « Ensemble pour Launaguet », élus de l'opposition.*

Que faut-il faire remarquer ?

Monsieur Georges DENEUVILLE

Comme je vous l'ai dit, c'est pour éviter tout malentendu. Est-ce que vous pouvez modifier la syntaxe de cette phrase ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Vous avez peur que l'on vous confonde avec « Ensemble pour Launaguet ».
C'est noté, on modifiera la syntaxe pour qu'on ne vous confonde pas avec Monsieur LARGETEAU.
Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?
Pas de remarque.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 15.10.2012 a été approuvé à la majorité avec 23 POUR, 5 CONTRE (Richard LARGETEAU, François VIOULAC, Véronique ALBELDA, Georges DENEUVILLE, Gilles GLOCKSEISEN) et 1 ABSTENTION (Gisèle SCHAEFFER).

2/ COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délégation donnée par le Conseil Municipal, Madame le Maire a rendu compte des décisions prises depuis la dernière séance, telles que jointes en annexes 2.1 et 2.2 :

2.1 – Convention de mise à disposition du gymnase de la Palanque au LAUNAGUET BASKET CLUB pour un stage sportif du 5 au 9.11.2012.

2.2 – Marché pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de courts de tennis couverts au groupement PESQUE/3J TECHNOLOGIE.

Madame Arlette SYLVESTRE

Voilà les décisions qui ont été prises dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée, depuis le dernier Conseil, est-ce que vous avez besoins d'explications ?

Monsieur Georges DENEUVILLE

Est-ce que je peux vous poser une question s'il vous plaît ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Oui.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Ce n'est pas une remarque, c'est une question. Concernant la demande d'une association sportive, est-il nécessaire quand cette association a des créneaux établis pour l'année, que pendant la période de congés, si ce n'est pas en dehors de ces créneaux, elle vous sollicite pour pouvoir établir ce genre de décision ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Je ne comprends pas bien votre question, parce que c'est une lapalissade. Effectivement les créneaux qui sont attribués pendant l'année, ne le sont plus pendant les vacances, puisque les équipements sont mis à la disposition des services municipaux.

Si un club veut faire un stage, il doit demander l'autorisation ; cela semble être une évidence.

Nous avons fixé un certain nombre de règles pour les périodes de vacances scolaires : tout d'abord que les services municipaux n'aient pas besoin de ces salles et ensuite que l'équipement ne soit bloqué qu'une semaine sur deux.

Vous auriez pu obtenir ces informations auprès de la commission sport à laquelle vous appartenez sans venir encombrer un conseil municipal qui n'est pas fait pour ces petits détails techniques.

Est-ce qu'il y a d'autre question ?

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Sur le marché pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des courts de tennis, est-ce que vous pouvez nous donner quelques informations sur les dossiers que vous avez analysés ?

Quels sont les critères de recevabilité ?

Concernant les montants : tranche ferme, tranche conditionnelle et option, pouvez-vous préciser ce qu'est la tranche conditionnelle et l'option ?

Enfin de façon plus profonde, et je regrette que ce sujet n'ait pas fait l'objet d'un débat en Conseil municipal. La question essentielle c'est de savoir comment vous allez financer ce tennis couvert.

Par rapport à cette tranche ferme, qu'est-ce qu'elle comprend : est-ce que ce sont les études avant-projet, projet détaillé et le suivi de la réalisation ou pas, et donc principalement la question de fonds : quel est le budget que vous avez prévu sur cette opération au vu de ce marché que vous avez passé pour la maîtrise d'œuvre sur cette construction des tennis ? et avez-vous prévu plusieurs tranches ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Je ne pense pas qu'on puisse réaliser ces tennis couverts en plusieurs tranches. Il n'y a pas de vestiaires ni de sanitaires, cela pourra un jour se faire mais dans le projet actuel il n'y a absolument pas ces équipements-là. C'est vraiment une salle de sports brute, sans rien d'autre.

Au niveau des candidats c'est comme d'habitude, nous tenons compte du prix mais surtout des compétences.

Nous avons choisi l'architecte qui offrait le meilleur rapport qualité/prix. L'architecte retenu est vraiment spécialisé dans cet équipement. Son étude se situe à Aucamville et il ne réalise que des terrains de tennis. Aucun des autres candidats n'avait cette compétence-là, ils étaient plus polyvalents. Du coup nous avons à faire à un architecte qui connaît parfaitement le sujet.

Nous avons écarté d'emblée ceux qui n'avaient jamais réalisé un tel équipement et la commission a reçu les architectes qui étaient les mieux placés et qui avaient déjà fait des terrains de tennis. C'était vraiment le plus compétent et je crois le moins cher.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Quelle commission ?

Madame Arlette SYLVESTRE

C'est la commission qui s'occupe des marchés publics à procédure adaptée.

Pour le prix, la commission sport, en particulier Monsieur Pascal PAQUELET, a étudié ce qui pouvait être raisonnable pour les deux terrains de tennis et on part sur un prévisionnel autour de 700.000 à 800.000 € HT.

Monsieur Pascal PAQUELET

Je tiens à préciser au niveau des trois tranches : nous avons une tranche ferme qui est donc le court couvert lui-même, la deuxième tranche c'est une possibilité d'extension pour imaginer d'avoir du passage derrière les courts, et la troisième tranche concerne le changement du revêtement des courts actuels 1 et 2 qui est complètement obsolète, c'est donc une tranche à part.

Madame Arlette SYLVESTRE

Est-ce que l'on a répondu à vos questions ?

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Par rapport au montant des honoraires c'est forfaitaire ?

Madame Arlette SYLVESTRE

C'est rarement forfaitaire, il s'agit d'un pourcentage. Les pourcentages sont différents suivant les tranches, la moyenne est 5,13 % ce qui est assez exceptionnel comme tarif. Je crois que nous n'avons jamais eu d'architecte qui propose des tarifs aussi bas.

D'autre question ?

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Par rapport à ces trois tranches est-ce qu'elles vont être étalées dans le temps ou elles vont être faites la même année. Pourquoi fait-on trois tranches, c'est optionnel ou bien étalé dans le temps ?

Monsieur Pascal PAQUELET

C'est une décision qu'il faudra prendre. Savoir si l'on prend la deuxième tranche ou non au début de la construction parce qu'une fois que cela sera décidé on ne pourra pas faire machine arrière puisque la toiture est d'un seul tenant. La troisième tranche j'espère que l'on pourra la faire parce que c'est un réel besoin sur les courts 1 et 2.

Madame Arlette SYLVESTRE

Comme le dit Pascal PAQUELET, quand nous aurons les montants nous prendrons des décisions.

D'autre question ?

Monsieur Georges DENEUVILLE

En commission ont été présentés 4 lots. Sur le montant indiqué quand j'ai posé la question, vous avez lu le compte rendu qui est très synthétisé donc il y a pas mal de choses qui ne sont pas inscrites. J'ai reposé la question en commission sport et loisirs pour savoir le montant prévu pour les 4 lots. C'est-à-dire que la décision que vous venez de prendre est incluse aussi dans ce montant.

Il m'a été annoncé 650.000 €, je suis ravi de voir que cela va tourner entre 700.000 et 800.000 €, ravi entre guillemet bien entendu. Vous allez bien me préciser que ces 4 lots sont inclus dans le montant mais c'est dommage que nous n'ayons pas encore aujourd'hui les montants que l'on pourrait mettre en face de chaque lot, sachant que vous avez signé celui-là le 25 et que nous avons eu une commission le 23.

Madame Arlette SYLVESTRE

Réfléchissez avant de parler. C'est le travail que va faire l'architecte et c'est lui qui va nous donner les prix. On ne va pas lui fixer les prix d'avance.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Vous avez estimé un montant de 650.000 € et là entre 700.000 et 800.000 €, donc on n'est pas loin du TC que j'avais prévu.

Ce que je veux dire c'est que déjà dans un premier temps cette décision vous la connaissiez puisque vous l'avez signé le 25 et c'est quand même dommage que quand j'ai posé la question sur les montants en commission le 23 octobre on n'est pas pu m'annoncer ce montant-là.

Madame Arlette SYLVESTRE

Le montant qui vous a été annoncé est celui de la halle, de l'équipement. En général on fonctionne à coût global, parce qu'on serait de très mauvais gestionnaires si on ne fonctionnait pas à coût global, il y a l'arrivée des réseaux nécessaires notamment le réseau électrique et il y a aussi probablement des travaux à faire à l'extérieur. Ce cout nous semble plus raisonnable et plus près de la réalité au final.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Nous avons parlé des 4 lots tout à fait et pas uniquement de la halle.

Monsieur Pascal PAQUELET

Quel est le 4^{ème} lot parce que je ne me souviens pas ?

Monsieur Georges DENEUVILLE

La couverture, l'extension, le sol et le PC.

Madame Arlette SYLVESTRE

Ce n'est pas un lot le PC. Il y a la maîtrise d'œuvre que nous venons de présenter aujourd'hui et ensuite il y a trois lots pour les travaux. Ne mélangez pas en permanence des choses qui n'ont rien à voir.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Ce n'est pas moi qui ai mélangé c'est ce que l'on m'a dit.

Madame Arlette SYLVESTRE

D'autre question ?

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Pour le financement vous ne m'avez pas tout à fait répondu. En termes de prêt quel taux pensez-vous escompter pour financer cette opération ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Il ne vous échappera pas que le budget 2013 n'est pas encore voté. Dans quelques semaines, en janvier, nous aurons le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), débat sur lequel nous travaillons et qui dressera le bilan de l'année écoulée, qui mesurera nos capacités financières et évaluera nos capacités d'emprunts. Tout ça c'est un travail en cours et on ne peut pas vous répondre.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

C'est une question toute simple, Le taux est de quel ordre ? Le taux est aux alentours de combien à l'heure actuelle ? En prévisionnel.

Madame Arlette SYLVESTRE

Nous avons des informations qui sont un peu inverses à l'heure actuelle et qui viennent du Débat d'Orientations Budgétaires de la Communauté Urbaine que nous votons la semaine prochaine. Il semblerait qu'il y ait un déblocage des prêts pour les collectivités territoriales et également un abaissement des taux.

Mais comme le dit Madame FOLTRAN nous ne sommes même pas sûrs d'avoir à emprunter et ensuite si nous empruntons ce sera au mois de novembre l'année prochaine, et donc comment voulez-vous que je vous dise quels seront les taux au mois de novembre 2013.

Vous posez des questions comme si on avait une boule de cristal, mais on ne fonctionne pas comme ça.

D'autre question ?

Pas de question.

Les deux décisions ont été largement présentées.

Madame Arlette SYLVESTRE

Nous passons au point suivant qui concerne un marché à appel d'offres ouvert. C'est Madame FOLTRAN qui le présente.

3/ FINANCES**EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE****3.1 – Attribution du marché de fournitures des denrées alimentaires pour la restauration municipale pour l'année 2013 :**

Il s'agit de valider l'attribution du marché de fournitures des denrées alimentaires pour la restauration municipale (700 repas/jour en moyenne annuelle).

Ce marché est passé sous la forme d'un marché à bon de commandes, avec un montant minimum et maximum par lot et selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, pour l'année 2013 et reconductible 2 fois.

Il est décomposé en 14 lots.

Trente entreprises ont répondu en présentant 59 offres qui ont toutes été déclarées recevables.

Les critères d'attribution définis préalablement dans le règlement de consultation et publiés dans l'AAPC sont les suivants :

| Libellé | Noté sur |
|----------------------------------|----------|
| Le prix | 50 |
| La qualité des produits proposés | 40 |
| L'impact sur l'environnement | 10 |

Conformément aux dispositions de l'article 59 du Code des Marchés Publics et après une analyse détaillée concrétisée dans un rapport d'analyse des offres, la Commission d' Appel d' Offres réunie les 16 octobre et 9 novembre 2012 a votée à l'unanimité le classement des offres par lot et propose l'attribution suivante :

| Lot n° | Désignation | Montant annuel du marché en € (HT) | | Entreprises attributaires |
|--------|--|------------------------------------|-------------------|---------------------------|
| | | Minimum | Maximum | |
| 1 | VIANDES DE VEAU, D'AGNEAU ET DE BŒUF FRAIS | 6.000,00 | 15.000,00 | BOUSQUET |
| 2 | VIANDE DE PORC ET CHARCUTERIE | 7.000,00 | 14.000,00 | SAS DAVIGEL |
| 3 | VOLAILLES ET LAPIN FRAIS | 14.000,00 | 28.000,00 | BLASON D'OR |
| 4 | PRODUITS CARNES SURGELES OU CONGELES | 7.000,00 | 14.000,00 | SAS DAVIGEL |
| 5 | PRODUITS DE LA MER, D'EAU DOUCE SURGELES OU CONGELES | 7.000,00 | 14.000,00 | BRAKE FRANCE |
| 6 | FRUITS, LEGUMES ET POMME DE TERRE SURGELES | 6.000,00 | 12.000,00 | BRAKE FRANCE |
| 7 | PREPARATIONS ALIMENTAIRES ELABOREES, COMPOSEES – SURGELEES, CREMES GLACEES, GLACES – PRODUITS RECEPTION & COCKTAIL | 7.000,00 | 17.000,00 | BRAKE FRANCE |
| 8 | POMMES DE TERRES, FRUITS ET LEGUMES FRAIS | 12.000,00 | 24.000,00 | POMONA TERRE AZUR |
| 9 | PRODUITS LAITIERS ET AVICOLES | 10.000,00 | 20.000,00 | DISTRISUD |
| 10 | PRODUITS LAITIERS BIO | 7.000,00 | 15.000,00 | SAS JPS LAIT |
| 11 | PRODUITS LAITIERS FROMAGE BIO | 7.000,00 | 15.000,00 | BIOFINESSE |
| 12 | PAIN, PATISSERIE ET VIENNOISERIE | 5.000,00 | 15.000,00 | SARL LES PATES A PAPY |
| 13 | EPICERIE & BOISSONS | 18 000.00 | 36 000.00 | POMONA EPI SAVEUR |
| 14 | PRODUITS PLASTIQUES (BARQUETTES, FILMS) | 1.000,00 | 2.500,00 | RESCASET CONCEPT |
| | TOTAL | 114 000.00 | 241 500.00 | |

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la décision de la Commission d'appel d'offres,
- d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues ainsi que toutes les pièces s'y rattachant.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2013.

DÉBAT

Madame Aline FOLTRAN

Le marché des denrées alimentaires a suivi la procédure de marché d'appel d'offres ouvert puisque les seuils étaient atteints pour cette procédure.

La note de synthèse présentait la composition de ce marché, soit 14 lots avec les intitulés. La présentation graphique est sous forme de colonnes pour les montants minimum et maximum. Nous devons nous assurer d'arriver au minimum dans les commandes.

Le tableau présente la liste des entreprises qui ont obtenu le marché. Trente entreprises ont répondu pour 59 offres, sachant que certaines entreprises ont répondu pour plusieurs lots.

La commission d'appel d'offres a été réunie le 16 octobre pour l'ouverture des offres et le 9 novembre pour le rapport d'analyse et les conclusions, sachant que les critères d'attribution ont été de 51 % sur le prix, de 40 % sur la qualité des produits et de 10 % sur la qualité de l'impact sur l'environnement.

Je suis prête à répondre à des questions, à fournir des informations complémentaires par rapport à ce marché.

Monsieur Georges DENEUVILLE

En fin de paragraphe vous indiquez que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2013. Pouvez-vous préciser s'il vous plaît ?

Madame Aline FOLTRAN

Dans le budget 2012 il y avait à l'article « alimentation » le montant équivalent au marché 2012 et pour la préparation du budget 2013 nous inscrirons le montant qui correspond au marché que nous venons de lancer, avec chaque lot, et vous verrez à l'article « alimentation » le montant que l'on va inscrire. Il n'est pas inscrit puisqu'il va démarrer au 1^{er} janvier 2013, ce montant sera dans le budget 2013.

Mais il faut pouvoir dire au fournisseur actuel qu'il ne nous fournira plus à partir de janvier, et aux nouveaux retenus éventuellement qu'ils ont à s'organiser pour nous livrer à compter du 2 ou 3 janvier.

Cela n'est applicable qu'à partir du 1^{er} janvier 2013, le marché 2012 court jusqu'au 31 décembre.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Je suis d'accord, mais comme c'est notifié en bas du paragraphe, vous aviez des montants.

Madame Aline FOLTRAN

Nous connaissons ces montants ; il s'agit des minimum et des maximum indiqués par les entreprises dans leurs bordereaux de prix.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec bordereaux de prix. Nous avons regardé ligne à ligne ces bordereaux de prix, en vérifiant les quantités, nous avons goûté des produits afin de noter la qualité. Il était nécessaire de comparer pour mettre une note en s'appuyant sur les critères que j'ai énumérés tout à l'heure.

Je ne vous parle pas de l'environnement parce que la plupart des fournisseurs qui ont candidaté jouent le jeu de l'environnement. Ils sont attentifs aux emballages, ils recyclent, ils récupèrent. Un gros effort est fait dans ce domaine y compris en matière de livraison avec la mise en place de circuit.

Quasiment toutes les entreprises ont tous eu une bonne note sur la partie environnement, mais c'est le prix et la qualité qui ont fait la différence.

Sur les bordereaux de prix, il y a des montants et ces montants vont nous permettre d'inscrire la somme nécessaire au budget.

Madame Arlette SYLVESTRE

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN qui est membre de cette commission a posé une question par écrit, je propose d'y répondre maintenant.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Je tiens à préciser que je n'étais pas présent pour goûter les aliments.

Madame Arlette SYLVESTRE

Vous avez demandé le montant prévisionnel des dépenses et je crois que Madame FOLTRAN vient de répondre. Vous avez constaté que les prix sont en augmentation et vous vous demandez si c'est lié avec les produits bio qui ont progressé. Effectivement le fait d'avoir augmenté la part des produits bio va sans doute augmenter le montant prévisionnel de la restauration scolaire pour 2013, mais est-ce que l'on peut avoir un montant d'ores et déjà, ou pas encore ?

Madame Aline FOLTRAN

Nous pensons que l'augmentation du marché lui-même va être entre 11 à 15 % entre 2012 et 2013 au vu de ce que nous avons aujourd'hui. Cette augmentation est liée à celle des produits bio que nous avons introduits. Je rappelle que nous avons en produits bio : des crèmes et dessert lactés, du fromage, des pâtes et que nous avons introduit cette année la volaille.

L'augmentation est aussi liée à l'augmentation des denrées alimentaires qui n'a pas cessé tout au long de l'année. L'évolution des prix des denrées alimentaires a subi une hausse de 3,6 %, source INSEE.

Ensuite depuis la rentrée scolaire, nous avions prévu des repas pour 700 enfants et nous voyons à présent que nous en accueillons entre 700 et 750. Les quantités sont donc supérieures à celles qui étaient prévues. Bien sûr il y aura des recettes en face.

Ce sont tous ces paramètres conjugués qui entraînent une augmentation de ce marché

Madame Arlette SYLVESTRE

Je réponds aux questions qui ont été posées par écrit par Monsieur GLOCKSEISEN. Il y avait ensuite une question sur les fruits et légumes frais saisonniers. Vous évoquez le maraîchage prôné par la Communauté Urbaine (CU).

Effectivement c'est le sens dans lequel nous travaillons à la CU. La charte sur l'agriculture péri-urbaine vient d'être signée il y a à peine un mois, c'est le chemin vers lequel nous voulons aller. A l'heure actuelle il n'y a pas suffisamment de maraîchage développé sur le territoire de la CU ou limitrophe qui permette de livrer des restaurants scolaires.

De nombreux terrains sont à inscrire notamment sur les plaines de la Garonne dans les divers projets d'aménagement dans le but de maîtriser leur gestion. Des maraichers y seraient installés afin d'avoir des produits frais et bio en légumes.

On l'a dit le jour de l'ouverture des plis, le problème du légume frais c'est que c'est un légume saisonnier qui peut entraîner une lassitude de consommation en période de production de variétés restreintes, en hiver par exemple. Il faut donc y réfléchir à deux fois avant d'avoir exclusivement un marché de cette nature parce que pendant deux mois on mange le même légume

Madame Danièle DOUROUX

Je voudrais ajouter que pour la restauration collective, il y a une réglementation par rapport à la fréquence des menus que l'on propose et on ne va donc pas pouvoir proposer du chou dix fois dans le mois par exemple.

Madame Arlette SYLVESTRE

C'est un sujet qui nous mobilise mais qui reste sans doute un peu difficile à mettre en œuvre. Il sera possible de commencer par des légumes dont la consommation peut s'étaler sur l'année, par exemple les pommes de terre.

Monsieur GLOCKSEISEN, je pense que nous avons répondu à vos questions.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Je voulais juste apporter quelques précisions. D'une part féliciter le travail énorme qui a été fait sur cet appel d'offres par les employés de la commune, autant du côté restauration que du côté comptable. Je veux signaler, sur 14 lots et 59 réponses, si vous passiez tous les marchés avec cette rigueur je pense que les débats que nous avons eu sur le cimetière, sur les jardins familiaux, sur la rue mars, on ne les aurait pas. Parce que se retrouver toujours les trois mêmes « zozos », ce sont quand même des « zozos » milliardaires.

Là vous avez fait un travail excellent mais faites le systématiquement comme ça.

Madame Arlette SYLVESTRE

Si vous trouvez le travail excellent, il est chaque fois excellent. Il est fait exactement de la même manière pour tous les marchés.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Non vous sous-traitez à des bureaux d'études, vous sous-traitez souvent, et ils vous promènent parce qu'ils sont de connivence. Je ne peux pas les citer mais certains sont de connivence.

Madame Arlette SYLVESTRE

Vous portez des jugements de valeur sur des personnes qui ne sont pas acceptables.

Vous n'avez toujours pas compris que nous sommes obligés de consulter des bureaux d'études. Nous n'avons pas la structure d'ingénierie correspondant à chaque domaine de compétence.

Nous aurons un exemple particulièrement parlant avec le marché des assurances que nous examinerons la prochaine fois.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Soyons un peu plus présent sur le nombre d'offres, sur des marchés à 200.000 €

Madame Arlette SYLVESTRE

Nous sommes très présents. Je pensais que vous aviez des choses intéressantes à dire. Vous étiez bien parti mais franchement vous arrivez mal.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

C'est intéressant. Ce qui est regrettable c'est que le seul artisan de la commune ne fournira plus son pain et c'est là-dessus que je voulais mettre l'accent : lorsque la commune consulte, essayez de faire répondre et d'accompagner un peu.

C'est une tendance personnelle que j'ai. Je fais travailler des entreprises régionales. Il y a cinq ans je passais des marchés de 10 ou 20.000 € et je suis maintenant à des marchés de 50 à 100.000 € avec ces mêmes entreprises régionales, c'est un travail qui ne s'est pas fait du jour au lendemain, on commence petit, on y va progressivement et là c'est pareil.

S'il y a un investissement à faire avec des entreprises, des artisans de la commune, mais ils payent des impôts et je pense qu'une collectivité a le devoir de faire cette démarche. L'information qui nous remonte c'est que beaucoup sont scandalisés.

Ils sont consultés lorsque vous êtes ennuyés.

Essayez de faire cette démarche pour les appels d'offres pour éviter cela.

C'est vrai que pour l'histoire du pain on ne pouvait pas remettre en cause un appel d'offres, c'était très clair. Des écarts de 30 à 40 pour cents, on ne peut pas faire un effort, ce n'est pas possible.

Madame Arlette SYLVESTRE

Ce que vous venez de dire est totalement illégal, je vous l'ai déjà dit. Aller rencontrer des entreprises pour des marchés que nous avons ouverts et les accompagner pour répondre c'est très grave. Il s'agit d'un délit de favoritisme, ce qui est totalement interdit et un marché pourrait être cassé pour cette raison-là.

Au regard de la loi, le fait d'habiter Launaguet ne donne aucun avantage pour être retenu, ce n'est pas un critère recevable. Ce que vous proposez est complètement illégal, je vous l'ai déjà dit mais vous ne voulez pas l'entendre.

Il y a eu des maires et des responsables de marchés publics qui se sont trouvés mis en examen et certains ont même été invalidés pour délit de favoritisme et c'est exactement ce que vous nous proposez.

Je crois que cela n'est pas acceptable. Vous l'avez dit, je vous ai répondu et tout sera noté.

L'objectivité me paraît être une des premières règles que doit observer un élu. C'est-à-dire jamais de favoritisme, jamais de subjectivité, jamais de passe-droit. C'est une règle que je me suis fixée, c'est ce que vous qualifiez d'autoritarisme, mais je la tiens parce qu'il me semble que c'est la seule qui soit juste.

Monsieur Richard LARGETEAU

Pour les différents marchés alimentaires, l'augmentation de 11 à 15 %, c'est ce que vous avez dit Madame FOLTRAN, cette augmentation va être compensée par le nombre plus important d'enfants qui mangent si j'ai bien compris.

Madame Arlette SYLVESTRE

Le cout de la restauration scolaire n'est jamais compensé.

Monsieur Richard LARGETEAU

Laissez-moi finir ma question s'il vous plaît. Je sais que ça ne sera pas complètement compensé mais est-ce que cela va impacter énormément en terme d'augmentation le prix du repas des enfants ?

Madame Aline FOLTRAN

Vous savez bien que les tarifs sont augmentés une fois par an. Nous avons délibéré sur les tarifs au mois de juin pour la mise en place au 1^{er} septembre. Nous délibérerons à nouveau au mois de juin 2013 pour les tarifs de l'année scolaire prochaine. Nous en discuterons à ce moment- là mais, jusqu'ici, nous n'avons pas lié cette augmentation à l'augmentation du marché.

.... Intervention inaudible car sans micro

Madame Aline FOLTRAN

Ce n'est pas le moment aujourd'hui de détailler le prix des repas i. Concernant le prix des denrées alimentaires du contenu de l'assiette, nos deux responsables de la cuisine nous ont indiqué, le jour de la commission d'appel d'offres, qu'ils avaient réussi à maintenir un coût moyen par repas de 1,62 € à 1,64 € en tenant compte du fait que cela coûte un peu plus cher pendant les vacances parce qu'il y a moins de rationnaires.

Le prix du repas inclus ensuite les salaires, l'énergie, les produits d'entretien, etc. ... ce n'est pas cela qui fait augmenter ou pas les tarifs municipaux. Il faut suivre le cours de l'inflation pour ne pas trop décrocher. Quant aux recettes elles ne compensent jamais les dépenses.

Je voudrais répondre à Monsieur GLOCKSEISEN qui a parlé du lot n° 12 relatif au pain. Un boulanger de la commune était attributaire de ce lot depuis trois ans, il a été à nouveau candidat et, comme ont pu le faire les autres candidats, il a demandé et obtenu des précisions auprès des services concernés.

Sur cinq candidats qui ont répondu il était situé quatrième au niveau du prix. Il connaissait bien la situation et ne s'est pas montré du tout compétitif, au contraire il a appliqué une augmentation conséquente du prix de la flûte qui correspond au prix unitaire.

La qualité n'a pas pu faire la différence puisque nous avons aussi goûté le pain .C'est réellement le prix qui a fait la différence. Au classement global qui prend tous les critères en compte il est quatrième. Nous regrettons cette situation car c'est le seul candidat qui habite la commune et il se peut qu'il ne soit pas content et on peut le comprendre.

Madame Arlette SYLVESTRE

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce marché ?

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

J'ai fait un peu ce travail par rapport au budget prévisionnel 2013. Il me manquait le bordereau des prix et votre cahier des charges. Pour ma part je crains que l'augmentation soit plus élevée que 15 %, donc la question des tarifs risque peut être de se reposer.

Madame Arlette SYLVESTRE

S'il n'y a plus de question, nous passons au vote.

DÉLIBÉRATION

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte de la décision de la Commission d' Appel d' Offres,
- Autorise Madame le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues ainsi que toutes les pièces s'y rattachant.
- Précise que les crédits nécessaires au marché seront inscrits sur le budget primitif 2013.

Votée à l'unanimité.

Madame Arlette SYLVESTRE

Le point suivant concerne les finances et il s'agit de deux demandes de subvention.

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

3.2 – Demandes de subventions auprès Conseil Général de la Haute-Garonne :

Des crédits ont été inscrits au budget primitif 2012, en section d'investissement, afin de prévoir :

- L'acquisition de mobilier et divers équipements pour les groupes scolaires pour un montant de 7 075,10 € HT, soit 8 461,82 € TTC.
- La réfection peinture du hall d'entrée de l'école maternelle Arthur Rimbaud pour un montant de 3 882,12 € HT, soit 4 643,02 € TTC.

Il convient de solliciter, pour chacun de ces dossiers, une subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne au meilleur taux possible.

DÉBAT

Madame Aline FOLTRAN

Il s'agit de demandes de subventions « classiques » présentées au Conseil Général de la Haute-Garonne, pour lesquelles nous obtenons en général une réponse favorable.

Madame Arlette SYLVESTRE

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Georges DENEUVILLE

Connaissant les montants préalables établis dans le budget, il y a eu des actes qui ont été faits toute l'année 2012, mais pourquoi on n'a pas fait cette demande bien avant ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Avant quoi ?

Monsieur Georges DENEUVILLE

Avant la fin de l'année.

Madame Anne BARKA

Parce qu'on a globalisé les factures et il y en a qui arrivent encore maintenant. Les achats ont été faits tout au long de l'année mais les factures n'arrivent pas forcément en même temps.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Vous attendez donc la facture ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Le Conseil Général n'attribue des subventions que sur facture.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Si j'ai bonne mémoire justement, le Conseil Général ou la Région avaient proposé sur des gros travaux de faire des demandes de subvention avant de lancer les travaux. Donc automatiquement vous n'avez pas les factures.

Madame Arlette SYLVESTRE

Pour les gros investissements, nous pouvons faire la demande sur un montant prévisionnel dûment justifié par une maîtrise d'œuvre, c'est ce que l'on fera pour le tennis. Mais au final la subvention sera versée au vu de la facture.

A juste titre, le Conseil Général demande des preuves, on ne peut pas évaluer comme ça. Je vous ai déjà expliqué en séance de Conseil Municipal, que nous prenons un risque à faire la demande sur un prix estimatif car la subvention sera attribuée sur ce montant alors que la facture peut être plus élevée.

Monsieur Richard LARGETEAU

Il me semble savoir aussi que l'on ne peut demander qu'une seule fois une subvention pour une même opération. Est-il possible de demander une subvention et ensuite de demander un complément ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Non.

Avez-vous d'autres questions sur ces demandes de subventions ?

Pas de question. Nous passons au vote.

DEUX DÉLIBÉRATIONS

1^{ère} délibération

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention pour l'acquisition de mobilier et divers équipements pour les groupes scolaires auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne au meilleur taux possible.

Votée à l'unanimité.

2^{ème} délibération

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention pour la réfection de la peinture du hall d'entrée de l'école maternelle Arthur Rimbaud auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne au meilleur taux possible.

Votée à l'unanimité.

Madame Arlette SYLVESTRE

Le point suivant est un peu compliqué aussi je vous demande de l'attention. Cela concerne l'expérimentation de l'entretien d'évaluation professionnel pour les agents titulaires à compter de l'année 2012. Nous proposons de rentrer dans ce processus d'expérimentation qui finit en 2012.

4/ RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Aline FOLTRAN

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE**4.1 – Expérimentation de l'entretien d'évaluation professionnel pour les agents titulaires à compter de l'année 2012 (Annexe 4.1) :**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et en particulier l'article 76-1, il est proposé d'instituer dans la commune de Launaguet le principe de l'expérimentation de l'entretien professionnel annuel suivi d'un compte-rendu, pour l'année 2012 en lieu et place de la notation.

Il appartient aux membres de l'Assemblée de décider de la mise en œuvre de ce dispositif et de déterminer les cadres d'emplois ou emplois concernés ainsi que les critères qui seront utilisés pour procéder à l'évaluation de la valeur professionnelle des fonctionnaires concernés.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 12 octobre 2012, il est proposé au Conseil Municipal :

- De mettre en œuvre pour l'année 2012, l'entretien professionnel en lieu et place de la notation pendant la période d'expérimentation susvisée ;
- D'appliquer l'entretien professionnel à tous les fonctionnaires titulaires, soumis par leur statut, à la notation ;
- De déterminer la valeur professionnelle, telle qu'elle est appréciée au terme de l'entretien professionnel sur la base des critères qui portent sur :

L'Efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs

- Conscience Professionnelle
- Fiabilité et qualité du travail
- Prise d'initiative
- Disponibilité au travail

Compétences professionnelles et techniques

- Connaissance du travail
- Respect des consignes
- Autonomie
- Entretien et développement de ses compétences (formations)
- Adaptabilité
- Travail et esprit d'équipe

Qualités relationnelles

- Relation avec la hiérarchie
- Discrétion professionnelle (*qualité de réserve entre agents tant au niveau professionnel que personnel*)
- Relation avec le public
- Esprit d'ouverture au changement

Ponctualité et assiduité

- Ponctualité au travail
- Assiduité au travail

Capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

- Animer, organiser, piloter une équipe
- Dialoguer, communiquer, faire circuler l'information
- Etre responsable, prendre des décisions et les faire appliquer
- Analyser le fonctionnement du service

- Le bilan annuel de cette expérimentation sera communiqué au Comité Technique Paritaire et transmis au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

DÉBAT

Madame Aline FOLTRAN

Nous devons délibérer pour mettre en place cette expérimentation de l'entretien d'évaluation professionnelle. Depuis l'existence du statut des fonctionnaires les agents ont un entretien annuel avec mise d'une note chiffrée, lequel était plus ou moins long et qui n'avait pas une ligne conductrice ou une grille.

Ce processus n'existe plus dans la fonction publique d'Etat depuis six ou sept ans. Il a été remplacé par la procédure d'évaluation présentée aujourd'hui qui sera obligatoirement mise en place dans la fonction publique territoriale sur l'année 2013 pour l'année 2014.

Nous proposons aujourd'hui de le faire à titre expérimental sur l'année 2012 puisque ce sera obligatoire l'année prochaine.

Les agents auront, en début d'année 2013 un entretien d'évaluation professionnel portant sur l'année 2012 effectué par leur supérieur hiérarchique direct selon les critères et la grille définis dans les documents annexés.

Ces critères ont été élaborés par le personnel municipal. Des groupes de travail ont été constitués avec des volontaires qui ont fait des propositions de critères. Certains de ces critères ne concerneront pas tout le monde parce qu'il y a de l'encadrement de prévu. Il n'y aura que les agents qui encadrent qui seront concernés par ces parties-là.

Suite à l'entretien, une synthèse sera rédigée par le Directeur Général des Services et signée par l'autorité territoriale. Après validation par les agents concernés, ces documents seront ensuite transmis au Centre de gestion de la fonction publique territoriale dont nous dépendons pour le passage en Commission Administrative Paritaire (CAP).

Pour compléter je voudrais dire que les évaluateurs vont recevoir deux journées de formation en janvier, puisqu'il s'agit d'un « exercice nouveau ». Pour les évalués, Madame DELBOS responsable des ressources humaines et moi-même, allons faire deux demi-journées d'information pour les agents qui souhaitent avoir de plus amples renseignements.

Tout le monde sera évalué. Monsieur FAURE commence par le haut de la pyramide avec l'évaluation des chefs de service et ensuite chaque agent sera évalué par son supérieur direct.

Je suis prête à répondre à vos questions.

Monsieur Richard LARGETEAU

Je voudrais savoir dans quelle mesure l'évalué va avoir connaissance du dossier complet. Ce dossier va se remplir par l'évaluateur, en présence de l'évalué je suppose sur certaines parties, et je vois qu'il y a une partie qui est réservée au directeur général des services. Est-ce que l'évalué aura connaissance de ce qui sera marqué puisqu'il y a une notification du compte-rendu.

Ma question est : est-ce que l'évalué va avoir véritablement accès à tout ce qui sera marqué sur ce dossier avant la commission paritaire ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Regardez qui est le dernier qui signe.

Madame Aline FOLTRAN

Vous avez posé une question dont vous avez la réponse.

Madame Arlette SYLVESTRE

L'évalué signe en dernier et il a deux mois pour contester. C'était pareil pour la notation antérieure : Il y avait l'entretien puis la notation et l'agent signait en dernier. S'il était en désaccord, on en discutait et il pouvait saisir la CAP.

Monsieur Georges DENEUVILLE

J'ai plusieurs questions. Ce document est-il figé ou modulable, ou transformable, peut-il évoluer ?

Madame Aline FOLTRAN

Pour l'expérimentation il est abouti puisqu'il a fait l'objet de modifications lors de la présentation en Comité Technique Paritaire le 12 octobre 2012. Nous avons enlevé des rubriques et nous l'avons légèrement modifié et pour cette année il demeurera comme ça. Il a été validé par les représentants du personnel.

Monsieur Georges DENEUVILLE

D'accord, mais je vais quand même faire mes remarques puisque ça servira peut-être pour l'année prochaine.

Dans un premier temps à la place de « Compte rendu d'un entretien professionnel » moi j'aurai plus vu « Entretien d'évaluation professionnel avec l'année accolée ».

Madame Arlette SYLVESTRE

Ce sont des textes nationaux, vous avez beaucoup de prétention.

Monsieur Georges DENEUVILLE

A priori, cela peut évoluer.

Dans le paragraphe où il est marqué « poste occupé » je trouve dommage qu'il manque la description du poste occupé.

Madame Aline FOLTRAN

Les agents ont des fiches de poste.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Là c'est sur l'entretien. Cela concerne dans un premier temps et tout particulièrement l'agent qui est évalué.

Au niveau du paragraphe « résultats professionnels obtenus » la ligne remarque concerne des remarques de l'agent ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Vous allez nous faire regretter d'être transparents, ce document a été annexé pour information, on ne vote pas sur son contenu parce que le Conseil municipal n'est pas compétent.

Il nous a semblé important de vous faire part de la manière dont les agents de la collectivité allaient être évalués cette année.

On vous dit que les agents ont travaillé sur ce document et qu'il a été approuvé en CTP par les représentants du personnel.

Je crois que l'on ne va pas s'étendre sur ce document, notre assemblée ne doit voter que sur le principe d'entrer dès 2012 dans ce nouveau système d'évaluation.

En revanche si vous avez des remarques, parce que vous avez l'air d'être parti dans le détail, faites nous les par écrit, on les regardera et si elles sont intéressantes on vous répondra.

Mais aujourd'hui il s'agit de vous informer du document et on vous a vraiment donné tout ce que l'on avait la possibilité de vous donner, mais ne nous faites pas regretter d'être transparents.

Monsieur Georges DENEUVILLE

J'ai juste des remarques à faire.

Madame Arlette SYLVESTRE

Vos remarques vous les ferez par écrit. Cette assemblée n'est pas compétente pour élaborer ce document. Il s'agit d'une information.

Madame Georges DENEUVILLE

C'est la question que j'ai posé en préambule. Je vous ai demandé si ce document était figé ou est-ce qu'on pouvait le moduler.

On m'a dit qu'il avait été adapté.

Madame Arlette SYLVESTRE

Oui mais pas par nous. Madame FOLTRAN vous a très bien expliqué qu'il avait été travaillé mais ce n'est pas le Conseil municipal qui le modifie.

En revanche si vous considérez qu'il y a des remarques qui peuvent être intéressantes, vous les formulez par écrit, et puis Madame FOLTRAN et le service des ressources humaines regarderont si on peut les intégrer dans le document pour l'année prochaine, puisque celui de cette année a été adopté par le CTP. Mais on ne va pas se lancer ici dans les analyses de ce document dont on n'a pas la compétence.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Je ne parle pas de compétence, j'étais juste rentré dans le détail du document que vous êtes en train de présenter, après si vous les voulez par écrit, ce n'est pas grave, je peux le faire.

Monsieur Jean-Pierre JOANIQUE

Par rapport à ce document, il y a quelques années, et Monsieur GLOCKSEISEN doit être au courant aussi, dans notre entreprise on faisait ce que l'on appelait des entretiens individuels des agents qui étaient dans notre équipe.

En fait ce document c'est une trame qui sert à l'entretien d'évaluation d'un agent et cette trame correspond à tous types de métiers dans l'entreprise, que ce soit dans le service public ou dans une collectivité. L'avantage c'est que l'entretien est acté par l'évaluateur et l'agent qui signe.

Cela permet l'année d'après de reprendre ce document et de comparer ce qui a été fait, ce qui n'a pas été fait et si les objectifs étaient trop forts, etc.

Je trouve que c'est très bien pour une raison qui pour moi est très importante c'est que ces critères ont été élaborés par le personnel lui-même, chose qui est très rare. Cela va être mis en place, c'est très simple mais très significatif d'une part pour l'employeur et pour l'agent qu'il soit territorial ou d'une entreprise publique.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Je vais apporter une précision à Monsieur JOANIQUE. Je vous remercie pour toutes ces explications mais je vous rassure nous avons-nous aussi des entretiens dans le privé et je le fais moi aussi. C'est pour cela que je me suis permis en prenant certaines références d'apporter quelques remarques, même si vous le trouvez bien, je peux vous assurer que tout document est toujours améliorable.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Je trouve regrettable que le système de note soit enlevé, puisque vous balayez tout l'historique des notes et il n'y a pas en fait de recouvrement. Les notes n'apparaîtront plus ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Les notes n'apparaîtront plus.

Il aurait fallu vraiment repartir à zéro avec le système des notations. On a 36000 Maires en France et 36000 manières de noter différentes. D'une collectivité à l'autre cela n'avait aucun sens et franchement moi qui siège dans des instances départementales

comme le Conseil de discipline et les recours, je peux vous assurer que c'est une galère parce qu'on ne peut rien comparer. Je crois qu'il ne faut pas regretter les notes et l'idée d'avoir des objectifs et de les évaluer me paraît beaucoup plus intéressante que les notes.

Aujourd'hui, nous votons l'engagement de cette expérimentation pour l'entretien d'évaluation à partir de 2013.

Nous ne l'avons pas fait en 2011 parce que nous n'étions pas prêts. En 2012, cela a été travaillé toute l'année avec les agents comme l'a dit Madame FOLTRAN. Nous sommes prêts pour faire cette expérimentation en douceur.

Cela ne se recoupe pas vraiment mais c'est un peu une transition en douceur par rapport à l'entretien d'évaluation qui sera obligatoire dès l'année prochaine.

Est-ce que vous êtes d'accord pour lancer cette expérimentation sur l'année 2012 ?

Monsieur Georges DENEUVILLE

Vous avez bien dit 2011 et 2012, parce que dans les textes de loi que vous notifiez cela commence en 2010 donc trois années.

Madame Arlette SYLVESTRE

Effectivement en 2011 on évalue l'année 2010 et en 2012 on évalue l'année 2011. Donc vous avez raison c'est 2010 et 2011.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Vous mettez au vote un aspect de la question mais je voudrais avoir une précision et cela conditionnera mon vote : est-ce que les agents pourront être accompagnés de leur représentant syndical s'ils le souhaitent ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Non.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

C'est quand même important. Donc c'est non, et bien c'est clair.

Madame Aline FOLTRAN

L'entretien est individuel avec l'agent seul puisqu'il s'agit d'une étape d'évaluation/projection positive. Si un agent conteste le contenu écrit de l'entretien, il peut faire un recours et dans ce cas être accompagné d'un représentant syndical comme pour un entretien préalable.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Est-ce que c'est obligatoire ? Dans le privé ce n'est pas obligatoire, c'est recommandé.

Madame Arlette SYLVESTRE

Ce sera obligatoire à partir de l'année prochaine puisqu'on vous propose une expérimentation pour une transition en douceur. Ce sera collecté au niveau du Centre de gestion.

S'il n'y a plus de question nous passons au vote.

DÉLIBÉRATION

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale modifiée,

Vu le décret n° 86-473 du 14 mars 1986 relatif aux conditions générales de notation des fonctionnaires territoriaux modifié,

Vu le décret n° 2010-716 du 29 juin 2010 portant application de l'article 76-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'instituer pour la Ville de Launaguet le principe de l'expérimentation de l'entretien d'évaluation professionnel annuel suivi d'un compte-rendu pour l'année 2012, en lieu et place de la notation, selon les critères définis ci-dessus.

Votée à la majorité dont 28 POUR et 1 ABSTENTION (G. DENEUVILLE).

Madame Arlette SYLVESTRE

Le point suivant est présenté par Monsieur Pascal PAQUELET et il s'agit de la convention d'objectifs et de moyens « type » avec les associations de la commune.

5/ ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Pascal PAQUELET

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

5.1 – Convention d'objectifs et de moyens « type » avec les associations de la commune (Annexe 5.1) :

Il est proposé aux membres de l'assemblée de délibérer sur le projet de convention d'objectifs et de moyens (annexe 6.1) à renouveler avec chaque association locale au titre de l'année 2013.

95 chemin des Combes, 31140 LAUNAGUET

Tél. 05 61 74 37 24 ● FAX 05 61 09 08 46 ● Courriel : secretariat@mairie-launaguet.fr ● www.mairie-launaguet.fr

Par cette convention, l'Association s'engage à réaliser l'objectif conforme à l'objet social déclaré dans ses statuts et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, l'administration s'engage, sous réserve de l'inscription des crédits inscrits chaque année à son budget, à soutenir financièrement la réalisation de cet objectif, y compris les moyens de fonctionnement qu'il requiert.

Il est désormais fait mention à l'article 5 : « Les utilisateurs de la salle des fêtes et des gymnases du village et de La Palanque s'engagent à prendre connaissance et à respecter les consignes générales et particulières de sécurité mentionnées en annexe ».

DÉBAT

Monsieur Pascal PAQUELET

Cette convention est pratiquement identique à celle que nous avons votée il y a trois ans.

Nous avons ajouté une seule phrase à la convention votée il y a trois ans qui concerne les consignes de sécurité : « Les utilisateurs de la salle des fêtes et des gymnases du village et de la Palanque s'engagent à prendre connaissance et à respecter les consignes générales et particulières de sécurité mentionnées en annexe. »

Je ne sais pas si vous avez lu entièrement l'annexe, elle vise surtout le cadre juridique, la responsabilité et les obligations de l'organisateur, les consignes d'évacuation et tout ce qui est interdit dans la salle pour une manifestation sportive ou autre.

Est-ce que vous avez des questions par rapport à cette convention ?

Monsieur Georges DENEUVILLE

Je voudrais une précision sur ce document que l'on a travaillé. Tout à l'heure je vous ai posé une question en début de conseil concernant l'attribution des horaires et plus exactement pendant les périodes de congés ; est-ce qu'il ne serait pas nécessaire de le préciser dans cet engagement ?

Monsieur Pascal PAQUELET

Pour moi il va de soi que si les associations utilisent les locaux, elles doivent prendre conscience, que ce soit sur un stage ou dans leurs créneaux, qu'elles doivent faire attention de tout ce qui est prévu dans l'annexe.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Ce que je veux dire c'est que, tout à l'heure on parlait de créneaux qui sont attribués toute l'année sauf pendant les congés scolaires.

Monsieur Pascal PAQUELET

Je pense avoir répondu.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Voilà, à partir du moment où une chose n'est pas notifiée clairement.

Monsieur Pascal PAQUELET

C'est une convention générale, ensuite il y a des annexes sur les créneaux bien précis.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

C'est peut-être le même document que l'an dernier mais il manque un paragraphe qui me paraît très important, c'est principalement pour faire le distinguo entre les grosses associations, par exemple les clubs de sport et les petites associations.

Vous savez très bien les coûts des structures que vous mettez à disposition des très grosses associations que je vais citer : le foot, le basket, le rugby, le judo et le tennis - je ne pense pas en avoir oublié- qui ont des subventions bien sûr qui sont nettement plus élevées que les petites associations. Je pense que ça mériterait d'être noté par souci de transparence et une prise de conscience que tout n'est pas gratuit, la mise à disposition de tous ces équipements.

Je pense qu'il pourrait y avoir un paragraphe lié aux dépenses de fonctionnement de la commune qui porterait sur deux aspects : les consommations électricité, gaz, eau, au prorata bien sûr de l'utilisation si c'est un bâtiment qui est utilisé par plusieurs associations. Je dis que cela concerne principalement les gros clubs de sports parce que c'est eux. Vous avez un outil comptable qui permet facilement de faire cette extraction annuelle.

L'autre aspect c'est bien sûr tout l'entretien des bâtiments, toute la maintenance et le budget consacré à l'entretien des terrains de sports, etc. Je pense que cela calmerait un peu les choses parce qu'on ne vit pas dans un monde où tout est gratuit et pour bien préciser que les associations ont bien sûr des équipements mais qu'ils ne sont pas gratuits.

Voilà la proposition que je fais.

Madame Arlette SYLVESTRE

On vous enverra l'expliquer aux associations. C'est un débat que l'on pourra avoir au moment des subventions aux associations

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Cela rejoint les subventions.

Madame Arlette SYLVESTRE

Justement l'année dernière, il y avait eu une discussion parce que certains considéraient que l'on ne donnait pas assez aux associations. Il y avait même eu un vote contre et une abstention.

Toutes ces aides indirectes sont aussi des aides très importantes et nous considérons qu'à Launaguet on aide beaucoup les associations.

La notion de petite et de grande, il me semble que l'on aide de la même manière les grands et les petits, je ne vois pas trop où vous voulez en venir. Si on commence à dire au Foot par exemple : vous payez l'éclairage des terrains de foot. Ils tirent déjà le diable par la queue, on a été obligé d'augmenter les subventions, je ne vois pas comment ils vont payer.

Si on donne d'une main ce que l'on reprend de l'autre, c'est inutile.

Je crois que nous avons vraiment un débat de fond que l'on n'a pas à avoir aujourd'hui puisque ce n'est pas la question mais que l'on pourra avoir au moment du budget.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Ma position ce n'est pas de leur faire payer c'est juste de faire un bilan annuel. Cela rejoint un peu la petite remarque que Monsieur PAQUELET avait faite lors des vœux aux associations -et je l'ai remarqué lorsque l'on a des bâtiments qui restent allumés à des heures très tardives- en leur disant d'essayer d'éteindre la lumière parce que c'est des pertes d'énergie et c'est jeter de l'argent jeté par les fenêtres. Ce point-là dans ces conventions il faudrait quand même le mettre noir sur blanc.

Annuellement tous ces équipements ont un coût et ce n'est pas négligeable. J'en ai fait un peu à travers l'analyse des comptes lorsque je me suis rendu à la mairie sur tous ces aspects là et c'est quand même des sommes très importantes. Voilà c'est tout.

Monsieur Pascal PAQUELET

On est bien d'accord et c'est la moindre des choses de les avertir de faire attention aux consommations. Ce n'est qu'une convention à titre général et on ne va pas faire une convention pour chaque association.

Quant à « fliquer » les associations, je ne suis pas trop pour. On les aide avec le sérieux que chacun apporte à tous ça et je crois que c'est une bonne chose. Cela va dans le sens de l'état d'esprit que l'on a avec les associations.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Cela concerne uniquement les grosses associations, ce n'est pas les petites. Ce n'est pas celles qui occupent un bureau de 30 m² qui coûtent cher à la commune.

Madame Arlette SYLVESTRE

Avez-vous d'autres questions ?

Pas de question. Nous passons au vote.

DÉLIBÉRATION

Cette convention est consentie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction deux fois consécutives au maximum.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte la convention d'objectifs et de moyens type à passer ou à renouveler avec chaque association locale, telle qu'annexée.

Votée à la majorité dont, 27 POUR et 2 ABSTENTIONS (G. DENEUVILLE, G. GLOCKSEISEN).

Madame Arlette SYLVESTRE

Le point suivant concerne une convention d'objectifs et de moyens particulière qui sera signée avec l'association des Jardins familiaux et c'est Monsieur Michel ROUGÉ qui vous la présente.

Rapporteur : Michel ROUGE

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE

5.2 - Convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Les Jardins Familiaux de Launaguet (Annexe 5.2) :

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le projet de convention d'objectifs et de moyens (annexe 6.2), à passer entre la Commune et l'Association « les jardins familiaux de Launaguet » pour l'année 2013. Il s'agit notamment de la mise à disposition Gratuite du terrain en cours d'aménagement par la commune.

Cette association a pour but la promotion et le développement de la culture des jardins familiaux à des fins non lucratives ou commerciales dans un esprit de convivialité, d'entraide et de respect de l'environnement. Elle se veut à caractère social en mettant à disposition des personnes ne possédant pas de jardin, une parcelle de terre pour la cultiver et ainsi profiter d'une récolte potagère saine à un prix avantageux.

Elle s'engage à aider et conseiller les jardiniers dans leurs tâches quotidiennes ainsi que les faire profiter dans la mesure du possible de prix réduits auprès de fournisseurs par l'achat de semences ou de matériel en gros.

DÉBAT

Monsieur Michel ROUGÉ

La convention que l'on vous propose est une adaptation de la convention que vous venez d'approuver. L'association des jardins familiaux a été créée à Launaguet et le premier lot de réalisation des jardins arrive à son terme.

95 chemin des Combes, 31140 LAUNAGUET

Tél. 05 61 74 37 24 ● FAX 05 61 09 08 46 ● Courriel : secretariat@mairie-launaguet.fr ● www.mairie-launaguet.fr

Nous allons mettre à disposition de chaque jardinier les parcelles individuelles qui font de 80 à 100 m², ainsi que les cabanons individuels qui finissent d'être montés. Nous mettrons également à disposition les alimentations en eau à partir du puits qui a été creusé sur le site des jardins familiaux.

Ce qui est ajouté par rapport à la convention d'objectifs et de moyens que nous venons de voter, c'est un paragraphe dans l'article 5 « Mise à disposition de bâtiments, équipements sportifs, aires de sport ou de loisirs », quant à l'attribution de ces parcelles.

Nous avons souhaité réfléchir sur l'attribution de ces parcelles aux jardiniers ; à qui cela pouvait profiter sur Launaguet et, en accord avec la commission que je dirige et l'association des jardiniers, nous avons conclu que la mise à disposition des parcelles se fera par le Conseil d'Administration de l'association et sera subordonnée :

1/ A la situation géographique du bénéficiaire puisque évidemment celui-ci devra habiter Launaguet,

2/ Au type de logement occupé, la priorité sera donnée aux résidents de locatifs collectifs, puis aux résidents ne possédant pas de terrains suffisants pour jardiner, soit une surface inférieure à 80 m² puisque les parcelles sont au minimum de 80 m²,

3/ A la date d'inscription pour le cas où il y aurait plusieurs demandes et une liste d'attente. Il faudra faire une demande écrite et il faudra que les jardiniers s'engagent à signer une charte collective de sensibilisation au développement durable qui sera élaborée par l'association des jardiniers.

Nous avons également réfléchi sur l'arrosage des parcelles. L'arrosage se fera à partir des cuves individuelles disponibles sur chaque parcelle. Ces cuves contiennent environ 600 litres et seront remplies à partir du puits. En cas de pénurie, sauf arrêté contraire préfectoral et après autorisation municipale, le remplissage se fera à partir du réseau d'eau potable aux frais de l'association.

Voilà les deux points que nous avons ajoutés : l'arrosage des parcelles et les conditions de délivrances de ces parcelles.

Madame Arlette SYLVESTRE

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Georges DENEUVILLE

Une remarque concernant ce qui est écrit au tout début : « La promotion et le développement de la culture....etc. », vous mettez : « Elle se veut à caractère social en mettant à disposition des personnes ». Je préconiserai mieux «des familles ne possédant pas de jardin » parce qu'il peut y avoir plusieurs personnes dans une famille Monsieur ROUGÉ.

Monsieur Michel ROUGÉ

Vous faites référence à l'objet de la convention des jardins familiaux. Ils sont repris in-extenso, par rapport aux statuts de ladite association. Ce n'est pas nous qui avons écrit ça, c'est l'association des jardiniers.

Monsieur Georges DENEUVILLE

On peut le préciser quand même. Cela veut dire que les statuts établis par l'association peuvent prévoir d'attribuer un terrain par personne, c'est-à-dire que deux personnes de la même famille peuvent avoir deux terrains différents.

Monsieur Michel ROUGÉ

Non.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Ce n'est pas précisé. « Elle se veut à caractère social à mettant à disposition des personnes ne disposant pas de jardins » si vous ne précisez pas cela peut être interprété.

Monsieur Michel ROUGÉ

On fait confiance au Conseil d'administration de l'association pour ne pas attribuer deux parcelles à la même famille.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Je continue. C'était pour préciser un point en page 2 dans l'article 5 « L'attribution individuelle des parcelles ... », il faudrait ajouter dans l'énumération qui suit « un lot par famille ».

Juste une petite remarque. Je trouve un peu dommage que l'on fasse payer l'eau à l'association parce que ce serait peut-être au détriment de la subvention, c'est-à-dire qu'on leur donne une subvention et on leur demande de payer l'eau de la commune.

Monsieur Michel ROUGÉ

Faire payer l'eau aux utilisateurs me semble tout à fait normal au cas où il y aurait une pénurie sur le secteur. Cela a d'ailleurs été accepté par ladite association.

Monsieur Georges DENEUVILLE

J'ai bien compris.

Monsieur Michel ROUGÉ

Je vous signale Monsieur DENEUVILLE que l'association va percevoir le loyer des parcelles.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Je voulais en arriver là justement. Est-ce c'est propre à l'association ou on est en mesure ce soir de donner le montant des loyers ?

Monsieur Michel ROUGÉ

Non c'est l'association qui va les fixer. Je pense que c'est aux alentours de 100 euros annuels.

Monsieur Georges DENEUVILLE

100 euros annuels, sur le nombre de lots, cela va couvrir les frais d'eau je suppose, mais c'est quand même un peu dommage que cela puisse toucher la subvention.

Monsieur Michel ROUGÉ

Il s'agit de l'eau de l'arrosage des parcelles, ils ne payent pas l'eau du local que l'on met à leur disposition.

Madame Arlette SYLVESTRE

Ils ne payent pas l'eau en temps normal, seulement en cas de pénurie, vous l'avez compris. Des pénuries il n'y en a pas tous les quatre matins, on parle de situation exceptionnelle.

Monsieur Richard LARGETEAU

Lors de la commission environnement et développement durable du 17 septembre dernier nous avons effectivement défini que c'était au conseil d'administration de l'association de décider et d'attribuer les parcelles aux demandeurs.

On avait décidé de définir des critères d'attribution qui étaient ceux qui sont repris aujourd'hui dans la convention, mais on avait dit qu'on intégrait les gens qui n'ont pas de jardin suffisant. On a parlé de cette surface inférieure à 80 m², mais moi je l'enlèverai cette mention-là et je laisserai à l'association le droit de décider.

Par exemple, aux Mirabelles vous avez des terrains qui font plus de 80 m².

Madame Arlette SYLVESTRE

Justement la plupart des habitants des Mirabelles n'auront pas accès à l'attribution d'un jardin.

Monsieur Richard LARGETEAU

Je ne sais pas si vous avez déjà habité aux Mirabelles Madame SYLVESTRE, moi j'y ai habité et je vous garantis que dans certains endroits il est impossible à qui que ce soit de faire du jardin, il n'y a pas un ensoleillement suffisant, c'est tous les uns sur les autres, ce n'est pas possible. Vous ne pouvez pas priver les gens qui n'ont pas la possibilité de faire un jardin chez eux, de la possibilité d'avoir s'il y a des dispositions, des disponibilités, d'utiliser les jardins familiaux.

C'est à mon sens une aberration, on fait les jardins familiaux pour l'ensemble de la population qui ne peut pas avoir de jardin chez eux, d'espaces suffisants ou voire pas de jardin du tout.

Je comprends bien qu'en premier lieu ce sont les gens qui n'ont pas de jardin du tout et qui vivent en collectifs, mais il ne faut pas se fermer la porte.

J'estime et c'est l'esprit dans lequel a travaillé la commission lorsque nous en avons discuté, nous avons estimé qu'il était du devoir de l'association d'être garante de ce point-là. Je pense que l'on n'a pas à mettre ce genre de critères un peu limitatifs dans une convention. Je crois qu'il faut faire confiance à l'association pour être gérante de ces jardins familiaux.

Ça me chiffonne un peu et je trouve que cela ne va pas dans l'esprit avec lequel la commission a travaillé.

Monsieur Michel ROUGÉ

Je m'étonne Monsieur LARGETEAU que vous parliez comme ça puisque vous aviez vous-même été d'accord lors de la commission sur ces 80 m².

Monsieur Richard LARGETEAU

Oui mais c'était 80 m² à titre indicatif mais pas d'une manière aussi restrictive. Je me souviens très bien avoir dit « à condition que ce soit à titre indicatif », j'étais en face de vous et je vous l'ai dit en face.

Je trouve que dire « pas de terrains suffisants pour jardiner (surface inférieure à 80 m²) » là c'est limitatif, c'est strict, c'est incontournable.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je vais répondre à ce que vous disiez tout à l'heure. « Pas un jardin suffisant », nous sommes 29 et il y en a 29 qui vont évaluer différemment ce qui est suffisant.

Je crois qu'il faut absolument mettre des règles, ne pas laisser de marge de manœuvre parce que c'est la porte ouverte à tout.

Ces 80 m² nous paraissaient correct.

Monsieur Richard LARGETEAU

L'association va faire un règlement intérieur qui peut préciser tous ces éléments-là mais ce n'est pas à la convention de partenariat qu'il y a entre la mairie et l'association de limiter d'une manière aussi draconienne.

Monsieur Michel ROUGÉ

Moi je pense que c'est indispensable étant donné les demandes que nous avons eu quand nous avons lancé l'enquête sur les jardins familiaux. Nous avons eu des demandes de personnes qui habitaient dans des lotissements de la commune, et pas seulement sur les Mirabelles, qui avaient de grands jardins, des parcelles de 2000 m² mais comme ils avaient la piscine ou d'autres installations sur leur terrain ils ne pouvaient pas cultiver un potager. Cela c'est un choix personnel.

Il me semble que ces parcelles doivent être réservées en priorité aux personnes qui, qu'elles soient en location ou propriétaires, n'ont pas suffisamment de terrain. Il me semble que la taille de 80 m² correspondant à une parcelle des jardins familiaux est la bonne taille.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Je suis d'accord avec ce que dit Monsieur LARGETEAU. Je trouve dommage que dans une convention vous mettiez tant de rigueur alors que pour une fois vous pourriez avoir un peu de souplesse.

Je pense que le règlement intérieur et les statuts de l'association sont aussi faits pour ça.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je pense que les jardins familiaux, vous l'avez suffisamment dit, c'est un équipement qui coûte un peu cher. Cela correspond à un objectif social et je pense que le devoir du Conseil municipal c'est de veiller à ce que l'objectif social soit respecté. Cette convention a une durée de trois ans, ce que deviendra l'association, qui seront les personnes qui la composeront, on ne sait pas.

Si nous ne mettons pas des garde-fous, on a des risques. C'est un équipement public que nous avons financé et nous devons en maîtriser un minimum les objectifs.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Oui d'accord, mais sans mettre trop de rigueur.

Monsieur Richard LARGETEAU

Ne mettez pas en balance le social. Dans mon discours j'ai toujours dit que j'étais pour les jardins familiaux et j'ai travaillé avec la commission environnement et développement sur ce point avec beaucoup de plaisir. Je sais que ces jardins familiaux sont un avantage que nous proposons aux gens les plus démunis. Nous sommes conscients de l'aspect social des choses.

Je ne vais pas refaire le même discours que j'ai fait tout à l'heure.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Je suis surpris sur les critères d'attribution, parce que je pensais voir tout simplement un critère sur les revenus. La commission l'a peut-être travaillé, je ne sais pas, mais je suis surpris que ce critère de revenus ne rentre pas en compte. Cela c'était ma première remarque.

Ma deuxième remarque c'est vis à vis de la transparence. Je demanderai que les élus puissent consulter la liste d'attribution pour voir réellement s'il y a vraiment une équité de traitement.

Et par rapport à la remarque de Madame SYLVESTRE sur les Mirabelles, je propose tout simplement de réaliser une tranche de jardins familiaux aux Mirabelles, il y a la possibilité et je pense qu'elle serait bien vue.

Madame Arlette SYLVESTRE

Non, vous vous trompez.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Laissez la possibilité aux Mirabelles de faire une tranche. Il y a assez de terrain qui ne sert à rien et cela évitera que vous passiez les tondeuses pour rien.

Madame Arlette SYLVESTRE

Ecoutez-moi. Je réponds à cette question hors sujet parce qu'on voit que vous ignorez totalement la réalité des Mirabelles. La commune de Launaguet, de manière naïve, a signé devant notaire en 1984, un acte de cession au domaine public communal par la copropriété des Mirabelles de tous les espaces verts, des voiries et des réseaux au franc symbolique sous la condition suivante : la mairie s'est engagée à ne jamais modifier la destination de ces espaces.

Tous les bureaux de syndicats qui se sont succédés aux Mirabelles, chaque fois que l'on a voulu mettre un pied dans un espace vert pour y faire quoi que ce soit nous ont rappelé notre engagement et ont formellement refusé tout aménagement.

Il est impossible de faire quoi que ce soit aux Mirabelles, parce que c'est signé devant notaire et que la copropriété s'y oppose.

Cela il faut que vous le sachiez.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

D'accord, mais si l'association des Mirabelles est un jour favorable à la création de jardins familiaux, pourquoi pas.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je suis assez d'accord avec un tel objectif mais pour l'instant nous n'en avons pas le droit.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Mais cela peut se changer. Pour quelle raison sur les Mirabelles où il y a autant d'espaces qui servent à faire promener les chiens ? Monsieur ROUGÉ pourra peut-être y réfléchir.

Madame Arlette SYLVESTRE

Si vous saviez le nombre de fois où nous avons proposé des aménagements de ces espaces aux Mirabelles et qu'ils ont été rejetés ! C'est impossible aujourd'hui parce qu'il faudrait revoir un acte notarié. Mais il faut savoir que dans les statuts de la copropriété des Mirabelles, il faut que les décisions se prennent à l'unanimité des membres.

On n'a jamais vu une association qui demande l'unanimité. Pour l'instant la situation est bloquée, il faut que vous le sachiez.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Je pense que des choses comme ça peuvent s'améliorer.

Avant de clôturer cette question-là, je souhaiterais que soit modifié l'article 8, en page 3, et la phrase qui dit « La consommation abusive ou exagérée d'alcool est à proscrire », j'ajouterai plutôt une clause d'exclusion, au cas où il y aurait des gens qui sombrent dans l'alcoolisme dans les jardins familiaux.

Monsieur Michel ROUGÉ

En ce qui concerne le dernier point sur la consommation abusive ou exagérée d'alcool -et on aurait pu ajouter de toutes autres substances- ce n'est pas une clause spécifique aux jardins familiaux, cela figure dans la convention générale d'objectifs et de moyens.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Vous n'avez pas répondu sur l'aspect revenus.

Monsieur Michel ROUGÉ

Concernant l'aspect revenu, c'est vrai que nous y avons pensé au départ. C'est vrai que parfois certains jardins familiaux sont gérés par des CCAS communaux. Au niveau de Launaguet nous avons souhaité qu'il y ait une mixité sociale et en accord avec l'association des jardins familiaux nous avons écarté ce critère de revenus en pensant bien que sur Launaguet nous n'avons pas de milliardaire –ou on ne le sait pas- mais le fait d'avoir cette mixité sociale sera intéressant au niveau de nos jardins familiaux.

Monsieur Richard LARGETEAU

Justement, vous allez dans le sens de ce que je disais tout à l'heure. Je reprendrais ce critère de 80 m².

Vous n'avez pas répondu à ma question tout à l'heure, simplement pour favoriser cette mixité sociale, il faut faire un geste dans ce sens, un geste d'ouverture.

Monsieur Michel ROUGÉ

Vous savez très bien Monsieur LARGETEAU que l'on ne va pas prendre notre règle d'arpenteur pour aller mesure au m² près les parcelles disponibles dans les jardins individuels.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je crois que Monsieur ROUGÉ a pris l'exemple de la piscine et c'est un bon exemple. On s'aperçoit qu'il y a beaucoup de personnes qui ont un petit jardin et qui préfèrent en faire un jardin d'agrément. C'est un choix. On ne peut pas avoir un jardin d'agrément chez soi et puis utiliser un jardin familial qui peut être utilisé par une famille qui en a besoin.

Si on a besoin de cultiver des légumes, on prend l'espace sur son jardin d'agrément.

Je crois que c'est pour éviter cela aussi. C'est un peu le cas des petits jardins, on a cité les Mirabelles, mais il y a d'autres endroits comme ça et on connaît aussi aux Mirabelles des gens qui cultivent leur jardin.

Monsieur François VIOULAC

Je pense que sur cette question de surface il y a effectivement cet élément, mais je crois aussi que pour les jardiniers il y a l'élément d'attraction vers une association.

Je pense que c'est un plaisir d'aller dans une association de jardiniers plutôt que de le faire de façon isolée. Je pense que l'on peut avoir des gens extrêmement motivés et qui peuvent apporter beaucoup au sein de l'association même s'ils peuvent dépasser un petit peu ce critère très restrictifs.

Monsieur Michel ROUGÉ

Il y aura aussi si ma mémoire est bonne dans le règlement de l'association des jardiniers des jardiniers invités. Les jardiniers invités sont des personnes qui ont peut-être un jardin chez elles mais qui ont envie aussi d'aller animer une association ou d'aller apporter leur conseil. Deuxièmement, personne n'empêche de se mettre à deux sur une parcelle, à partir du moment où il y a un jardinier qui est locataire de la parcelle et qui correspond aux critères.

Ce que l'on peut dire aussi c'est qu'il y a des parcelles pédagogiques et la parcelle collective qui est destinée peut-être à ces personnes-là.

Madame Arlette SYLVESTRE

Aux jardins partagés.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

C'est une question annexe. En relisant le procès-verbal du Conseil municipal sur les délibérations. Je regarde le tarif de rachat du terrain, je me suis rendu compte qu'il y avait une bande de terrain qui était prévue pour l'accès. Qu'en est-il de l'accès aux jardins familiaux ?

Madame Arlette SYLVESTRE

Vous savez où ils sont les jardins familiaux ?

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Oui. Ma deuxième question concerne les cabanons.

Madame Arlette SYLVESTRE

Si vous savez où sont les jardins familiaux, c'est que vous y êtes allé, donc vous avez vu qu'il y a un chemin, donc le chemin il n'est pas à faire, il est fait.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Le chemin qui traverse un lotissement. Pour moi dans l'achat de terrain il y avait une bande de terrain qui permettait d'accéder aux jardins familiaux.

Madame Arlette SYLVESTRE

Qui permet surtout de rejoindre la piste cyclable des Monges, ce qui nous permet de boucler.
Ensuite, il me semble quand même, vous n'avez pas relu tout le PV, que nous avons parlé des chantiers d'insertion ici.
Les abris ont été montés par le chantier d'insertion.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

C'est ce que je voulais vous faire dire parce que c'est quand même une évolution qu'il y a eu parce que ce n'était pas acquis.
On a eu un débat là-dessus et cela faisait partie de mes propositions. Vous aviez prévu de passer un marché qui intégrait tout.
Initialement sur le PV c'était du clé en main, ce n'était pas des locaux montés par le chantier d'insertion.

Madame Arlette SYLVESTRE

L'équipe avait effectivement envisagé cette solution car nous n'étions pas assurés de pouvoir mettre en place un chantier d'insertion. C'est un vrai parcours du combattant. Après avoir défini le projet, nous sommes allés le défendre à la Préfecture qui donne l'agrément. Nous avons eu la chance de l'obtenir assez rapidement. Effectivement nous avons fait faire une étude avec les abris.

Monsieur Gilles GLOCKSEISEN

Pour l'entretien qui va fournir de la matière à la commune forcément pour les entretenir. Je ne sais pas quel type de bois on a utilisé mais je pense que tous les trois ou quatre ans il faudra y passer.

Monsieur Michel ROUGÉ

Il s'agit de bois autoclave qui dans les premières années ne nécessite pas d'entretien. Le chantier d'insertion est en train de les terminer et fera ensuite une petite clôture intérieure. Il montera également les tables de pique-nique.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je vous rappelle que nous traitons la convention d'objectifs et de moyens.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Pour terminer, puisque vous voulez laisser cette surface inférieure, je vous propose peut-être de l'augmenter à 150 m².

Madame Arlette SYLVESTRE

Cette convention a été vue en commission et elle n'a pas fait l'objet de remarque en commission. Elle arrive en Conseil municipal Municipal et on vous la propose telle quelle.
Nous passons au vote.

DÉLIBÉRATION

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte la convention d'objectifs et de moyens à passer entre la Commune et l'Association « les jardins familiaux de Launaguet » pour l'année 2013, renouvelable par tacite reconduction deux fois consécutives au maximum, telle qu'annexée.

Votée à la majorité dont 26 POUR et 3 ABSTENTIONS (R. LARGETEAU, F. VIOLAC, G. DENEUVILLE).

Madame Arlette SYLVESTRE

Monsieur Henri MILHEAU va nous parler du rapport d'activité 2011 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers, appelé SMBVH.

Rapporteur : Henri MILHEAU

EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE**5.3 – Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers (SMBVH) – Communication du rapport d'activité 2011 (Annexe 5.3) :**

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) doivent adresser à chaque commune membre un rapport annuel retraçant leurs activités.

Le SMBVH a transmis son rapport d'activités au titre de l'année 2011 et ce document doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

DÉBAT**Monsieur Henri MILHEAU**

Ce rapport tout le monde l'a vu puisqu'il était joint à la note de synthèse. On a pu constater la vitalité de ce syndicat qui a cette année 40 ans d'existence. Il regroupe à ce jour, 112 communes et a été désigné structure porteuse pour assurer la maîtrise d'ouvrage et l'animation de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (le SAGE Hers-Mort Girou) d'ici 2015. Le SAGE est un document de planification qui prend appui sur une commission locale de l'eau (CLET) et qui après enquête d'utilité publique et accord du Préfet, aura une portée juridique qui le rendra opposable à l'administration et aux tiers.

Si la mise en place de ce SAGE est une part importante de l'activité du syndicat, elle ne le détourne pas de ses autres missions : la protection des lieux habités contre les inondations, la restauration de la végétation sur les cours d'eau, la lutte contre l'érosion des sols par la plantation de haies, la réhabilitation des zones humides, la renaturation de l'Hers, la lutte contre les plantes invasives et la régulation des ragondins.

Le syndicat a lancé deux études importantes, une sur le recensement des milieux aquatiques du bassin versant qui doit permettre l'élaboration d'un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau et une étude hydraulique de l'Hers-mort entre l'Union et Bruguères en vue de procéder à la cartographie des zones inondables du secteur.

Madame Arlette SYLVESTRE

Est-ce que vous avez besoin d'explication sur ce sujet que Monsieur MILHEAU connaît par cœur ?

Monsieur Georges DENEUVILLE

Puisque l'on a ce rapport je voulais poser une question concernant les travaux qui ont été faits sur l'aménagement des rives de l'Hers dans la plaine des Monges. Aujourd'hui, les travaux sont faits et il faut entretenir le site, le tailler, pour laisser l'accès aux personnes qui veulent s'en approcher, qui gère tout ça ?

Monsieur Henri MILHEAU

C'est le syndicat qui assure l'entretien et le nettoyage des rives, c'est prévu. Pendant deux ans c'est l'entreprise qui a fait les travaux qui assure la garantie et ensuite c'est le personnel du syndicat qui s'occupe de l'entretien. Vous avez pu voir qu'il y a une équipe d'entretien qui travaille en régie et qui s'occupe de tout ce qui est entretien, Quand je dis entretien je parle des rives de l'Hers, la piste cyclable ne fait pas partie de cet entretien.

Monsieur Georges DENEUVILLE

On parle aussi de la mare de Launaguet.

Madame Arlette SYLVESTRE

Je rappelle que tous ces travaux ont été présentés dans une réunion spéciale, le syndicat est venu nous présenter tout cela. Je ne sais pas quelle est votre question mais vous devriez tout savoir là-dessus.

Quelle est votre question sur la mare.

Monsieur Georges DENEUVILLE

J'aimerais avoir quelques précisions là-dessus, parce que je ne suis pas allé voir. J'aimerais savoir si tous les travaux ont été faits.

Madame Arlette SYLVESTRE

Tous les travaux ont été faits.

Monsieur Georges DENEUVILLE

Tout ce que vous aviez prévu lors d'un dernier conseil municipal.

Madame Arlette SYLVESTRE

Il n'y a pas de vote sur ce rapport. Le Conseil municipal a pris acte de sa communication.

DÉLIBÉRATION

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte de la communication du rapport d'activité du Syndicat mixte du bassin versant de l'Hers relatif à l'année 2011.

6/ QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Arlette SYLVESTRE

6.1 – Questions orales :

Conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil Municipal, Madame le Maire a répondu oralement aux questions orales présentées par deux élus de l'opposition : Monsieur Georges DENEUVILLE et Monsieur Gilles GLOCKSEISEN.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h10

Launaguet le 20 novembre 2012

Arlette SYLVESTRE
Maire



Ce procès-verbal a été approuvé à la majorité avec 24 Pour et 3 Contre (R. LARGETEAU, F. VIOLAC, V. ALBELDA)

95 chemin des Combes, 31140 LAUNAGUET

Tél. 05 61 74 37 24 ● FAX 05 61 09 08 46 ● Courriel : secretariat@mairie-launaguet.fr ● www.mairie-launaguet.fr